

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2020**



Compte rendu affiché le

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 3 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020\_037

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

DÉSIGNATION DE  
REPRÉSENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
COMITÉ SOCIO-CULTUREL  
DU PERSONNEL  
MUNICIPAL

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI  
M. DIALLO (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

.....

**Rapport de : Philippe COCHET**

Le personnel municipal de la Ville de Caluire et Cuire est regroupé au sein du Comité Socio-Culturel. Cette association a pour vocation d'instituer en faveur des agents adhérents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale toutes les formes d'aide jugées opportunes en matière financière, matérielle, culturelle et sportive. Les principales prestations proposées aux agents sont constituées par le versement d'allocations (naissance, mariage, PACS, décès, déménagement, enfants handicapés, vacances, médailles, départ à la retraite

...), de participations financières (cinéma, spectacles, activités culturelles, centres aérés, séjours linguistiques...). L'ensemble des prestations est repris dans un catalogue, remis à jour régulièrement. L'un des objectifs majeurs de l'association est également de répondre directement ou en partenariat avec d'autres organismes, aux besoins et aux attentes des agents en situation de précarité.

Les statuts du Comité Socio-Culturel du personnel municipal prévoient qu'outre les représentants du personnel, six délégués du Conseil Municipal siègent au sein de son Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE SE PRONONCER pour qu'il soit procédé à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DE DESIGNER **six représentants** du Conseil Municipal au Comité Socio-Culturel du personnel municipal.

M. TOLLET, M. THEVENOT, M. JOUBERT, Mme DEL PINO, M. KRIEF et M. JOINT sont élus par 34 voix pour.

Les candidatures de Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. FERRIEUX et Mme HEMAIN recueillent 6 voix.

Les candidatures de Mme GARANDEAU, M. BLANC et M. ATTAR BAYROU recueillent 3 voix.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.